

ORGANISATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE DE LA DISTRIBUTION DES FILMS EN SALLE

ORGANISME PERSONNES transfert d'argent

AIDE AUX DISTRIBUTEURS

AIDE AUX SALLES

Concernant la distribution, le CNC aide les distributeurs, les salles, délivre les agréments et les visas, organise et contrôle les accords professionnels.

AIDES SELECTIVES A LA DISTRIBUTION DE FILMS INEDITS
- Film par film et vers société dont la qualité éditoriale est reconnue (commissions)
- Au programme (4 à 8 films) Subventions d'un maximum de 50% des frais de sortie. Le distributeur s'engage à une exposition minimum des films (20 salles au moins sur les 12 premiers mois d'exploitation)

SOUTIEN AUTOMATIQUE A LA DISTRIBUTION
En fonction des recettes générées par les films précédemment distribués par la société ou diffusés à la tv.

AIDE A LA SORTIE D'UN PREMIER FILM AYANT OBTENU L'AVANCE SUR RECETTE

AIDE SELECTIVE A LA DISTRIBUTION DES FILMS DE REPERTOIRE / DES FILMS JEUNE PUBLIC / DES CINEMATOGRAPHIES PEU DIFFUSEES

AIDE AUX SALLES MAINTENANT UNE PROGRAMMATION DIFFICILE FACE A LA CONCURRENCE

SUBVENTIONS ART & ESSAI
vers les établissements qui projettent les films classés Art et Essai ou Recherche et Découverte

AIDE A LA NUMERISATION DES SALLES DE CINEMA

FOND DE SOUTIEN AUTOMATIQUE
Les salles peuvent utiliser à leur guise ce fonds abondé par 11% de leurs recettes (TSA)

Les ACCORDS PROFESSIONNELS obligent par exemple les grands groupes à programmer de l'Art et Essai.

CANAL +

Contribution de 4,5 M d'euros par an (accords professionnels avec CNC tenant jusqu'en 2015) pour des aides de 50% des frais de sortie, d'édition et de promotion (d'au moins 45 000 euros) de films français sortant sur 5 à 200 « copies ».

RÉALISATEUR

- cède ses droits d'auteur au producteur pour une durée limitée et contre rémunération (les droits d'auteur)
- touche un salaire de réalisateur
- vend le scénario s'il en est l'auteur
- peut recevoir une part des recettes par contrat.

PRODUCTEUR

- ne reçoit du CNC que les aides, sélectives ou automatiques, à la production
- obtient des fonds des SOFICA (sociétés d'investissements dans le cinéma de fonds défiscalisés qui se remboursent en premier sur les recettes), ou des pré-achats des télévisions
- fournit le master DCP du film terminé
- vend le film au distributeur par contrat
- vend le film à des vendeurs pour l'étranger
- cède les mandats pour la sortie pour certains territoires, pour la VOD, le DVD, contre pourcentages négociés des recettes et contre « minimum garanti » (MG) qui est ensuite déduit des remontées des recettes et qui rentre dans la production du film.

Syndicats (regroupant généralement les distributeurs en fonction du niveau financier de leurs films) : SPI (indépendants), API (indépendants), UPF, APC.

DISTRIBUTEUR

- fabrique et fait circuler les DCP
- emploie un programmeur chargé de placer le film dans les salles
- construit l'image publique du film
- organise les projections de presse
- emploie un attaché de presse
- paye la publicité (affiches, bandes annonce...) (gratuite dans les salles indépendantes, payante dans les multiplexes)
- paye les VPF pour chaque écran sur les 3 premières semaines de la sortie nationale
- peut acheter à l'avance les droits d'exploitation du film et participer ainsi à sa production ou (de plus en plus souvent) entrer en co-production.
- récupère une partie (30 à 50%) des recettes salle.

Peut être :

- **indépendant**

- **intégré** (= affilié à une chaîne ou un studio. Ex : Studio Canal pour Canal+, TFM pour TF1, SND pour M6)

- **un groupe** (à partir de 50 salles : UGC, Europalace (= Pathé + Gaumont), MK2). Certains distributeurs indépendants possèdent quelques salles : Haut et Court, Sophie Dulac...)
Syndicats : DIRE (les films du milieu), SDI (les petits distributeurs), FNDF (divers).

VENDEUR

Pour l'étranger. Achète le film au producteur, négocie les ventes avec les distributeurs nationaux, les télévisions, place le film en festivals...

Agence pour le Développement régional du Cinéma (financée par CNC)

- aide à l'implantation et à l'équipement de salles en région
- finance des copies (1500 à 2000 par an, majoritairement films français recommandés Art & Essai) pour diffusion dans les salles de province parallèlement au distributeur (ne peut intervenir dans une région sans distributeur, et pas pour plus de 50% du plan de sortie).
- a des « correspondants régionaux » qui programment ses copies en région.

ADRC

TIERS INVESTISSEURS / TIERS COLLECTEURS

Les Tiers-investisseurs (intermédiaires de banques, comme Ymagis et Arts Alliance) ont payé l'équipement numérique et se remboursent avec intérêts sur les VPF. Les Tiers collecteurs (comme Cinélia, créée par des exploitants indépendants, ou CINEMASCOP par le GNCRC) s'occupent de récupérer les VPF payés aux exploitants de leur réseau et de leur redistribuer équitablement et régulièrement pour assurer leurs remboursements.

50% (généralement) des recettes par contrat de location du film. Parfois décroissant avec la durée d'exploitation.

FESTIVALS & séances non commerciales

Payent la location de la copie à l'ayant droit (sauf pour les compétitions). Billetterie non commerciale = pas de remontée de recettes vers CNC ni d'entrées comptabilisées dans les résultats du film.

PROGRAMMATEUR INDÉPENDANT

Certaines salles sont programmées de manière groupée (« Ententes de programmation ») par un programmeur indépendant qui se rémunère sur les recettes, ce qui ne favorise pas les films peu promus ou considérés comme « difficiles ».

GNCRC

Groupement National des Cinémas de Recherche
Recommande des films « Recherche ».

EXPLOITANT

Peut être privé, public, associatif
- choisit les films en les voyant en prévisionnement régional, en DVD, en projection de presse, ou en public à Cannes, ou délègue un programmeur indépendant
- négocie les films avec les distributeurs, pour une ou plusieurs semaines, avec partage des recettes (généralement 50% en sortie nationale)
- reçoit du distributeur le paiement du VPF (tarif non fixé par la loi) destiné à rembourser l'équipement numérique
- perçoit les entrées
- reverse des parts à la SACEM, et au CNC (TSA, 11%)
- peut recevoir les aides du CNC à l'investissement, pour l'Art et Essai, la recherche, le patrimoine, le jeune public, etc.
- perçoit les recettes de la confiserie et de la publicité (affiches, bandes annonces)
Réseaux : UTOPIA, UGC, GCR, etc.
Associations nationales : AFCAE, GNCRC
Syndicats : FNCF, SCARE

COLLECTIVITÉS LOCALES subventions

AFCAE

Association Française des Cinémas d'Art & d'Essai (exploitants), gère pour le CNC l'organisation du classement des films Art et Essai, délivre des recommandations, édite des plaquettes d'accompagnement...

SPECTATEUR

Le billet rémunère :
- l'exploitant (entretien de la salle, investissements, salaires)
- le distributeur (50%)
- la SACEM
- le CNC (TSA 11%)

L'ACID

Association de cinéastes créée en 1992, soutenant la sortie en salle de films indépendants ne pouvant bénéficier d'une promotion publicitaire industrielle.

ACTION DE PROMOTION DES FILMS

Organisation de prévisionnements en région pour les exploitants
- programmation au Festival de Cannes
- envois de DVD
- réalisation de plaquettes (« 4 pages ») pour les films soutenus.

ACTION DE PROGRAMMATION VERS SALLES DE PETITES ET MOYENNES VILLES

Relation durable et non commerciale avec les exploitants, basée sur les contenus.

ACTION D'ACCOMPAGNEMENT DES FILMS DANS LA DUREE

Organisation de 350 rencontres par an avec cinéastes et équipes jusqu'à plusieurs mois après la sortie, d'ateliers, de concerts...

RESEAU DE SALLES
110 salles adhérentes travail continu avec 250.

TIRAGE DE COPIES
En relation avec l'ADRC en fonction des salles trouvées par l'ACID en régions.

ACTION DE DEVELOPPEMENT DES PUBLICS

- développement du réseau ACID-Spectateurs
- interventions en milieu scolaire, prisons, centre de vacances...

ACTION VERS FESTIVALS
- envoi des films à 50 festivals partenaires en France et à l'étranger
- négociation des droits
- prise en charge des voyages des réalisateurs.

PROGRAMMATION AU FESTIVAL DE CANNES
Recherche de distributeurs pour les films sélectionnés n'en ayant pas, puis mise en place effective du soutien.

ACTION POLITIQUE ET PROPOSITIONS :

- pour l'accès aux salles des films de la diversité
- pour l'obtention de sièges aux commissions professionnelles du CNC
- pour l'adaptation des aides Art & Essai
- contre l'abus d'occupation des écrans
- contre les déprogrammations des films
- sur la chronologie des médias etc